



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Huiles

Question écrite n° 14161

Texte de la question

M Jacques Boyon appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les difficultés économiques que rencontrent les entreprises agréées qui récupèrent les huiles usagées. Depuis le 1er novembre 1988, leur situation s'est considérablement dégradée en raison de la réduction du montant de la taxe parafiscale et de la baisse du prix symbolique des huiles usagées de reprise par les régénérateurs. Ainsi une société agréée dans l'Ain ne couvre par ces ressources que 50 p 100 environ de ses coûts de collecte. Il demande donc quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour permettre aux sociétés de poursuivre leur indispensable action favorable à la protection de la santé et de l'environnement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est extrêmement sensible au problème rencontré actuellement par les ramasseurs agréés d'huiles usagées ; c'est pourquoi il a été décidé de relever, à compter du 11 mai 1989, le taux de la taxe parafiscale sur les huiles de base à 70 francs par tonne, taux maximum actuellement autorisé par le décret modifié no 86-549 du 14 mars 1986 portant création de cette taxe. Le taux ainsi retenu devrait permettre aux entreprises concernées de respecter les dispositions du cahier des charges annexe aux arrêtés d'autorisation délivrés par les préfets, instituant en particulier l'obligation de collecte sous quinze jours de tout lot d'huiles usagées supérieur à deux cents litres porté à la connaissance du ramasseur agréé.

Données clés

Auteur : [M. Boyon Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14161

Rubrique : Récupération

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2628